

Département des HAUTES-ALPES  
Arrondissement de Briançon  
Canton de Briançon 1

Commune de  
05240 LA SALLE LES ALPES

## DATE DE CONVOCATION

21 avril 2017

## DATE D'AFFICHAGE

21 avril 2017

## Nombre de conseillers

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 13

RAPPORTEUR : Josette  
PETER.

OBJET : Location salles  
communales et matériels :  
tarifs 2017.

Publié le :

4 MAI 2017

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept  
Le 26 avril à vingt heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique sous la présidence de :

M. Gilles PERLI, 1er adjoint.

Etaient présents :

Christine VALLA, Emeric SALLE, adjoints,

Henri CROSASSO, Nicole DHENIN, Paul FIGVED, Emile FORM, Philippe MICHELON, Josette PETER, Philippe RIBUOT, Jean Paul SALLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme Dominique BRACHET ayant donné pouvoir à Christine VALLA,  
M. Dominique GALLETTI ayant donné pouvoir à Paul FIGVED.

M. Philippe MICHELON a été élu Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants :

➤ Arrête, à compter du 26 avril 2017, les tarifs de location des salles communales ainsi qu'il suit :

	<i>Salle du Grand Briançonnais Pré long</i>	<i>Les Iscles</i>	<i>Espace grand Serre Che</i>	<i>Centre olympique de boxe</i>
caution	200 €	500 €	1 000 €	1 000 €
½ journée, ou soirée en semaine	70 €	200 €	300 €	200 €
Journée ou après - midi + soirée, en semaine	150 €	300 €	500 €	400 €
Week-end: samedi et dimanche	300 €	600 €	1 000 €	500 €
5 jours (semaine)	600 €	1 200 €	2 000 €	1 200 €

✓ Précise que s'agissant du Centre Olympique de Boxe, la location comprend la grande salle, et les vestiaires sanitaires, le tout situé au rez-de-chaussée,

✓ Arrête à 70 € / jour le tarif de location des salles communales de la cure du Bez, du centre olympique de boxe (à l'étage) et autres salles,

AR PREFECTURE

005-210501615-20170426-170208-DE  
Reçu le 04/05/2017

- ✓ Arrête les tarifs ci-après pour la location de matériels (à la journée) :
  - sono + micro avec mise à disposition du personnel communal : 230 €,
  - 1 table (tréteau) 10 € avec dépôt d'une caution fixée à 50 €/table.
- ✓ Arrête les tarifs forfaitaires ci-après pour le ménage :
  - 150 € pour l'Espace Grand Serre Che,
  - 100 € pour la salle des Iscles.

Pour ces deux salles, le forfait ménage doit être réglé lors de la réservation et fera l'objet d'une restitution après contrôle par les services de la commune, si le nettoyage a été réalisé de manière satisfaisante.

- ✓ Dit qu'en cas d'annulation dans les 5 jours précédant la date de location prévue : paiement de 50 % du montant de la location (salle ou matériel),
- ✓ Dit que la mise à disposition des salles sera gratuite (hors tarif ménage) pour :
  - Le groupe scolaire de la commune,
  - Les associations dont le siège social se situe sur la commune,
  - Les collèges et lycées de Briançon,
  - Le Conservatoire de musique et l'Atelier intercommunal des Beaux Arts de Briançon.
- ✓ Dit que la présente délibération annule et remplace toutes les délibérations prises antérieurement sur le même objet,
- ✓ Autorise le 1er adjoint à prendre toutes dispositions dans ce sens.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits à La Salle les Alpes

Le président de séance,

